

Budget - Finances

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 mai 2025 à 18h

N°9

OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE 2025

Note de synthèse :

Le budget supplémentaire poursuit deux objectifs :

- intégrer les conséquences financières de l'année N-1 : résultats et reports tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- enregistrer les nouvelles dépenses et recettes ayant émergé au début de l'année N.

Les résultats de l'année 2024 font ressortir les éléments suivants :

Affectation et report sur 2025	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	985 016,20 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	1 828 832,65 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	2 387 232,35 €

Le montant inscrit au 1068 (1 828 832,65 €) doit couvrir le montant du solde d'exécution de la section d'investissement (985 016,20 €) et la différence entre les restes à réaliser en investissement (843 816,45 €).

Les restes à réaliser (ou reports) de l'année 2024 sont les suivants :

En dépenses d'investissement	2 003 608,85 €
En recettes d'investissement	1 159 792,40 €
En dépenses de fonctionnement	374 066,50 €
En recettes de fonctionnement	0,00 €

Enfin, les crédits supplémentaires sont proposés :

En dépenses d'investissement	2 351 357,28 €
En recettes d'investissement	4 180 189,93 €
En dépenses de fonctionnement	2 568 341,80 €
En recettes de fonctionnement	555 175,95 €

Il vous est proposé, au travers de cette délibération, de valider ce projet de budget supplémentaire 2025.

Projet de délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 et suivants,

Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération n°24-131 du 16 décembre 2024,

Vu la délibération d'affectation des résultats du 12 mai 2025,

Vu l'avis de la commission générale du 5 mai 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal de :

APPROUVER le Budget Supplémentaire 2025 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **8 282 390,63 €** se décomposant comme suit :

- 2 942 408,30 € pour la section de Fonctionnement
- 5 339 982,33 € pour la section d'Investissement

AUTORISER M. le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.